



Lettre @ Secteur Retraites

<mailto:Philippe.pihet@force-ouvriere.fr>

Le 19 octobre 2017 – N°135

- ▶ Valeur des points Agirc et Arrco 2018.
- ▶ Journée d'information sur la prévoyance : jeudi 9 novembre 2017 à Paris.
- ▶ Conférence nationale de défense des EHPAD : jeudi 16 novembre 2017 à Paris.
- ▶ Le dossier complet du PLFSS pour 2018 est en ligne.

Retraite complémentaire

▶ Valeur des points Agirc et Arrco 2018

Les conseils d'administration de l'Agirc et de l'Arrco qui se sont tenus le 11 octobre 2017 ont fixé les paramètres servant au calcul des retraites complémentaires. Conformément à l'accord du 30 octobre 2015, le montant des retraites complémentaires est maintenu à son niveau de l'an passé, soit :

- ▶ Valeur du point Agirc au 1er novembre 2017 = 0,4352 €,
- ▶ Valeur du point Arrco au 1er novembre 2017 = 1,2513 €.

Pour rappel, l'accord du 30 octobre 2015 conclu par les partenaires sociaux prévoit que, pour les années 2016, 2017 et 2018, la valeur des points Agirc et Arrco est indexée sur l'évolution des prix à la consommation hors tabac diminuée de 1 point sans pouvoir diminuer en valeur absolue (hypothèse d'inflation prévisionnelle pour 2017 : 1 %).

La fixation de ces nouveaux paramètres pour l'année 2018 est loin de nous satisfaire. Nous sommes conscients que, d'une part, le taux de remplacement du salaire par la retraite et, d'autre part, le pouvoir d'achat des retraités actuels comme celui des futurs retraités ne cessent de se dégrader et qu'il nous faudra œuvrer et déployer les moyens nécessaires pour y remédier.

↳ Les chiffres-clés Agirc-Arrco : <https://www.agirc-arrco.fr/ressources-documentaires/chiffres-cles/>

Sur votre agenda

▶ Journée d'information sur la prévoyance : jeudi 9 novembre 2017 à Paris

Il est encore temps de vous inscrire à la journée « Prévoyance » organisée par le secteur retraites/prévoyance collective à l'intention des administrateurs FO des institutions de prévoyance et des mutuelles.

Au programme : « Regard croisé sur l'articulation AMO/AMC dans l'actualité de la protection sociale complémentaire ».

↳ Interventions de Jean Paul LACAM, Délégué Général du CTIP et d'Albert LAUTMAN, Directeur Général de la FNMF : PLFSS 2018, tiers payant généralisé, UNOCAM, place des complémentaires dans la négociation. Les complémentaires dans les fonctions publiques. Place de la réglementation dans la construction de complémentaires collectives. Points de convergence et nuances qu'il peut y avoir entre mutualistes et paritaires.

↳ Intervention de Patrick BROTHIER, Vice Président de la FNMF (Relations avec les partenaires sociaux) : Vers quelle mutualité demain ?

Cette journée d'information se déroulera à la confédération FORCE OUVRIERE, 141 avenue du Maine Paris 14ème - salle Léon Jouhaux - de 9 h30 à 16 h 00.

↳ Inscriptions à la journée d'information sur la prévoyance : philippe.pihet@force-ouvriere.fr

**Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
Secteur Retraites - Prévoyance sociale - U.C.R.**

141 avenue du Maine – 75014 PARIS ☎ 01 40 52 84 32 - 📠 01 40 52 84 33

► Conférence nationale de défense des EHPAD : jeudi 16 novembre 2017 à Paris

Dans la situation de mise en œuvre de la « réforme de la tarification » de nombreuses voix s'alarment sur la dégradation de la situation des établissements¹. Dans le collimateur : la mise en œuvre de la réforme de la tarification des EHPAD, la convergence des forfaits soins et dépendance et la pression à la baisse des coûts imposée par les départements. Il s'agit là de la conséquence directe de la Loi relative «à l'adaptation de la société au vieillissement» dite ASV du 28 décembre 2016 et de la baisse de la dotation globale de fonctionnement de 11 milliards d'euros décidée par le gouvernement précédent dans le cadre du pacte de responsabilité.

Cette «réforme» de la tarification s'accompagne d'une baisse drastique des dotations et un niveau absolument sans précédent de convergence, dont les répercussions seront extrêmement graves pour le secteur chargé de la prise en charge des personnes âgées. Avec comme principale conséquence, la disparition des milliers d'emplois, ce qui est totalement inacceptable.

La conférence nationale de défense des EHPAD est organisée à l'initiative de la Fédération des personnels des services publics et de services de santé (FO-SPS), afin de coordonner la mobilisation sur les revendications spécifiques au secteur des EHPAD. Cette conférence sera le point de départ d'actions et d'initiatives, notamment en direction des délégations territoriales des ARS et des conseils départementaux sur l'ensemble du territoire, mais aussi en direction des Ministères concernés. Elle réunira des représentants FO de tous les départements et issus des établissements des EHPAD et maisons de retraite.

Jeudi 16 Novembre 2017 pour la défense de nos EHPAD, au siège de la Confédération FO, 141 Avenue du Maine 75014 PARIS de 8 h 30 à 17 h 00 (salle plénière Léon Jouhaux).

► Plus d'informations : <http://www.fosps.com/le-16-novembre-pour-la-defense-de-nos-ehpad/>

Bon à savoir

► Le dossier complet du PLFSS pour 2018 est en ligne

Le portail de la Sécurité sociale publie le dossier complet du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018. Il permet de suivre le dossier législatif sur le site de l'Assemblée nationale ainsi que les amendements déposés, d'accéder aux vidéos des réunions de la Commission et de suivre en direct les débats sur le portail vidéo de l'Assemblée nationale.

Il permet également d'accéder à la synthèse et à la rubrique détaillée présentant les Programmes de qualité et d'efficacité 2018 avec ses dix annexes :

- Annexe 1 : Les programmes de qualité et d'efficacité
- Annexe 2 : Objectifs et moyens des organismes de Sécurité sociale
- Annexe 3 :
 - Annexe 3a : Mise en œuvre de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017
 - Annexe 3b : Mesures de simplification
- Annexe 4 : Recettes, dépenses et solde des régimes par catégorie et par branche
- Annexe 5 : Présentation des mesures d'exonérations de cotisations et contributions et de leurs compensations
- Annexe 6 : Relations financières entre la sécurité sociale et les autres administrations publiques
- Annexe 7 : ONDAM et dépense de santé
- Annexe 8 : Les comptes du FSV, de la Cades, du FRR, de la CNSA, du Fonds CMU et des organismes ou fonds financés par des régimes obligatoires de base
- Annexe 9 : Impact du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 sur les comptes et les besoins de trésorerie
- Annexe 10 : Fiches d'évaluation préalable des articles du projet de loi
- Annexe triennale : Présentation des régimes obligatoires de base

► Voir le dossier du PLFSS 2018 : <http://www.securite-sociale.fr/PLFSS-2018-et-annexes>

¹ A ce jour, la Fédération FO-SPS et les syndicats CH-FO se sont prononcés contre la réforme de la tarification mais aussi la Fédération Hospitalière de France (FHF), la Conférence nationale des directeurs d'établissements pour personnes âgées et handicapées (CNDEPAH), la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa), l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), et le Syncass-CFDT.